



## Marché De Noël De Brantôme

**17  
&  
18  
Dec**

Place d'Albret + Place du marché

- ARTISANAT D'ART**
- PRODUCTEURS FERMIERES**
- ANIMATIONS**
- VISITE NOCTURNE DES GROTTES  
ET DE LA VILLE**
- ANIMAUX DE LA FERME**
- BALADES ET CONTES**
- VIN CHAUD & FRIANDISES**

**SAMEDI**  
10h 20h

**DIMANCHE**  
10h 18h

INFOS AU : 05 53 05 56 71  
LIEN DU PROGRAMME : [HTTPS://QRCO.DE/BDV3V5](https://qrc0.de/bdv3v5)



Programme



## Samedi et Dimanche toute la journée

- 21 Artisans d'art et 12 Producteurs Fermiers •
- Démonstrations dans la journée, du travail de Forge par Guillaume et de Taille de Pierre par Philippe
- Vente de Gourmandises et Boissons de Noël •

Surprise avec le Père Noël

- 11h30 & 16h : Arrivée du Père Noël sur son Bateau •

## Samedi Après-midi

Jeux organisés par le Ruban Vert

## Samedi soir

- 17h et 19h30: Visites des grottes de l'abbaye et de la ville organisées par l'Office de Tourisme Dronne et Belle (8 € par personne, gratuit pour les moins de 12 ans) •

18h30 : Projection du Mapping sur l'Abbaye par Histoire 2 Voir, en lien avec l'école de Brantôme

- 19h : Feu d'Artifice •

## Dimanche

- Venez rencontrer Pretty la chèvre et ses amis de la ferme pédagogique de Brantôme, sur la place du marché •

De 14h à 16h30 : Promenades de Noël contées dans la ville racontées par INTRIGORD  
(Animation gratuite, départ de la balade toutes les 1/2h de la ferme Place du marché)

## Lundi

- 20h30 : Concert de chants Corses à l'Office de Tourisme PERIGORD Dronne Belle à Brantôme .

20€ par personne, gratuit pour les moins de 16 ans.

Réservation à l'Office de Tourisme au 0553058063 ou par mail : [contact@perigord-dronne-belle.fr](mailto:contact@perigord-dronne-belle.fr) •

## DATES DES VŒUX DES MAIRES

- Cantillac :

Dimanche 18 décembre à 17h30  
(Salle des fêtes)

- Brantôme en Périgord :

Jeudi 5 janvier à 18h  
(Salle du Dolmen)

- Sensenac Puy de Fourches :

Vendredi 6 janvier à 18h  
(Salle des fêtes)

- St Julien de Bourdeilles :

Samedi 7 janvier à 18h  
(Mairie)

- St Crépin de Richemont :

Dimanche 8 janvier à 14h30  
(Salle des fêtes)

- La Gonterie Boulouneix :

Vendredi 13 janvier à 18h  
(Salle des fêtes)

- Eyvirat :

Vendredi 20 janvier à 18h  
(Salle des fêtes)

- Valeuil :

Samedi 28 janvier à 11h  
(Salle des fêtes)

## ÉDITION 2023 DU TOUR DE FRANCE

Le tour passera à Brantôme en Périgord le **samedi 8 juillet prochain.**

Il arrivera de Bourdeilles, suivra la D. 78 passant à Valeuil devant les Andriveaux, le château de Ramefort puis il bifurquera par une petite partie de la déviation pour arriver au rond-point de la route de Périgueux. Il traversera la rue Gambetta, puis la rue des Martyrs et la route d'Angoulême jusqu'au rond-point de la Truffe. Il prendra ensuite la direction de Nontron puis, juste avant les Bourriauds, empruntera la route qui rejoint Champagnac de Belair. **Le passage de la caravane est prévu aux alentours de 13h15, celui des coureurs aux alentours de 15h15.**

Tous les accès à ces voies devront être fermés au moins 1 heure avant le passage de la caravane jusqu'à 1 heure après le passage des coureurs et suiveurs.

Nous sommes sûrs que tous les habitants vont se mobiliser pour offrir une belle image de notre commune car cet événement, très bien relayé par les médias, a un retentissement international important.



**TRAIL LONG 32km**  
SOLO OU EN RELAIS

**TRAIL 10km**

**MARCHE 10km**

**DIMANCHE 4 JUIN 2023**

Brantôme Périgord

RUN PLAISIR Périgord

INSCRIPTIONS : [ok-time.fr](http://ok-time.fr)  
[accueil.mairie@brantomeenperigord.fr](mailto:accueil.mairie@brantomeenperigord.fr)  
Facebook: [@trailabvb2016](https://www.facebook.com/trailabvb2016)



L'année qui s'achève a été éprouvante pour certains de nos habitants (intempéries, malveillance) et le fut aussi pour votre équipe municipale : tant pour les agents (décès d'êtres proches et soucis de santé avec arrêts de travail) que pour les élus avec le décès brutal de notre collègue Yves Arlot, adjoint en charge des travaux et le grave accident cérébral subi par Claude Martinot qui va entamer une longue rééducation.

Toutefois grâce à l'implication de tous, les services au public ont néanmoins pu être assurés.

À la veille de débiter la 3ème année du mandat, nous entendons poursuivre notre mission dans le même esprit de responsabilité, en particulier sur le plan financier. Certes, la lourdeur et la complexité des tâches administratives ralentissent la mise en œuvre des projets validés par la majorité des électeurs en 2020. Nous sommes parfois contraints de procéder à des adaptations comme pour l'emplacement de la nouvelle mairie. Mais je tiens malgré tout à vous rassurer : **la démocratie fonctionne tout à fait normalement à Brantôme en Périgord !** Les conseillers municipaux démocratiquement élus par les citoyens qu'ils représentent s'expriment librement dans les réunions préparatoires en commissions, lors des réunions publiques lorsque la majorité des élus estime qu'elles sont nécessaires (deux ont été organisées au sujet de la nouvelle mairie), participent au vote des décisions du conseil municipal en toute liberté, en leur « âme et conscience ».

Selon les mêmes principes qui gouvernent notre gestion démocratique et responsable, nous savons que la consultation des habitants peut être nécessaire pour permettre aux élus d'arbitrer entre plusieurs projets.

**Au nom de la démocratie, il ne peut donc y avoir d'opposition de principe à la consultation des citoyens mais l'exercice même de cette démocratie requiert d'être en présence de projets alternatifs répondant de manière différente mais réaliste aux besoins exprimés.** S'agissant du projet de la nouvelle mairie, **le conseil municipal du 22 novembre dernier s'est prononcé sur une proposition présentée par une partie des élus de l'opposition. Une large majorité des élus a estimé qu'elle ne présentait aucunement les caractéristiques d'un projet alternatif** (voir article page 4).

Conformément à notre programme, des projets structurants pour la commune nouvelle et l'ensemble du territoire mobilisent nos énergies. La commune accompagne des initiatives privées telle que la réhabilitation de l'ancienne maison de retraite, l'agrandissement de Périgord VDL dans lequel la communauté de communes est également très impliquée. Naturellement, la revalorisation de l'ensemble du site de l'abbaye et du jardin des moines retient toute notre attention, ainsi en mars prochain l'architecte en charge du dossier du site viendra vous présenter ses constats et propositions lors d'une réunion publique.

À vous toutes et tous, le conseil municipal et moi-même vous présentons nos vœux les plus chaleureux pour 2023 et adressons nos pensées les plus sincères à ceux qui traversent des moments difficiles et nos souhaits de prompt rétablissement à ceux qui se battent contre la maladie.

Monique RATINAUD  
Maire de Brantôme en Périgord

**Nous avons bien sûr une pensée particulière pour notre regretté collègue**

**YVES ARLOT**

qui nous a quittés le 20 juillet dernier

ainsi que pour son épouse, ses fils, ses petits-enfants et toute sa famille.

Depuis 2008, Yves s'était impliqué avec dévouement et compétence au service de la commune. Toujours très attaché à la défense de l'intérêt général, il a rempli sa mission jusqu'au bout de ses forces.

Nous vous informons que M. Jean-Claude Cartaud lui a succédé au sein du conseil municipal et M. Sébastien Duc en qualité d'adjoint aux travaux.

## **REPAS DES AÎNÉS**

Après 2 années compliquées pour organiser des moments conviviaux, il est temps de nous retrouver.

Cette année **pas de traditionnel repas au mois de janvier** où, bien souvent, le mauvais temps n'incite pas à sortir. C'est pourquoi une nouvelle formule va vous être présentée **au printemps**. Nous vous proposons de nous retrouver un dimanche après-midi (la date exacte n'est pas encore fixée au mois de mars ou avril), à la salle du Dolmen. Un spectacle musical tout en chorégraphie, chansons et performances artistiques vous sera présenté. À l'intermède, un goûter vous sera offert et les températures plus clémentes du printemps nous permettront de le faire en extérieur sur la terrasse de la salle. **Les invitations vous parviendront comme d'habitude par la poste.** Nous espérons sincèrement que cette proposition festive mettra un peu de paillettes et de chaleur dans vos cœurs.



# Nouvelle mairie - Informations

Un bref rappel historique (déjà fait dans le bulletin de décembre 2021) pour situer le contexte :

Le Conseil municipal du 29.10.2019 a décidé à l'unanimité de déplacer la mairie de l'abbaye pour deux raisons :

- Les locaux actuels sont inadaptés depuis longtemps mais plus encore pour une commune de plus de 4.000 habitants avec de nouveaux services : maison France Service, recueil des pièces d'identité, police municipale.
- Un projet global de réhabilitation du site de l'abbaye et du parcours troglodytique prévoyant l'ouverture de l'abbaye au public et porté par la communauté de communes avec la commune a été élaboré par un architecte. Le conseil municipal du 16.11.2020 a adopté à l'unanimité son schéma directeur de valorisation.

Ce projet intègre le déplacement de la bibliothèque (qui est une COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES), lequel a été validé par décision du conseil communautaire du 29.07.2021 prise à l'unanimité. Les élus communautaires ont également acté dans cette délibération sa nouvelle installation dans les locaux de l'ancien centre de loisirs.

Dès lors, ainsi que cela a été rappelé à de nombreuses reprises, en commissions, en réunions du conseil puis lors des entretiens avec les architectes sélectionnés pour le projet mairie LES LOCAUX DE L'ANCIEN CENTRE DE LOISIRS NE SONT PAS DISPONIBLES. Ils ne peuvent donc pas être utilisés pour la mairie et constituer une alternative.

Qui plus est, les architectes à qui mission avait été donnée de proposer une solution permettant d'utiliser l'ancienne trésorerie ont unanimement estimé cette intégration peu pertinente en raison « d'une accumulation de contraintes » et ce, quand bien même les locaux de l'ancien centre de loisirs seraient utilisés. C'est la raison pour laquelle une telle option a été abandonnée.

## Le nouveau bâtiment améliore les usages :

- Il est fonctionnel puisqu'il répondra aux besoins de la population et il optimisera le fonctionnement des services avec des conditions d'accueil et de confidentialité maximales
- Bien implanté sur le champ de foire (en bordure et non en plein milieu de la place) il complètera les services existants et participera à la création d'un véritable petit centre administratif.
- Grâce à la création de nouveaux emplacements, la suppression effective de places de stationnement près de l'école ne devrait guère dépasser la dizaine.

## Le nouveau bâtiment est respectueux de l'environnement :

- Il est simple, conçu pour être parfaitement isolé et peu énergivore (chauffage granulés).
- Sa construction sera réalisée avec des matériaux locaux et des techniques anciennes, respectueuses des exigences environnementales les plus actuelles : murs en paille, bois, pierre, enduits à la chaux et au chanvre.
- Les arbres enlevés seront transplantés sur d'autres sites, d'autres seront plantés et l'espace sera agrémenté d'un espace végétalisé et équipé de mobiliers qui seront appréciés par tous, notamment par les parents d'élèves souhaitant s'attarder pour échanger entre eux. La place sera en partie désimperméabilisée.

## Le financement du projet

Le coût validé par le conseil municipal est de 1.410.000 € HT (La commune récupère une part importante de TVA) qui subira bien sûr la hausse de l'indice du coût de construction (comme tout projet d'ailleurs), et plus encore compte tenu du contexte inflationniste actuel.

Le dossier bénéficie de subventions de l'État :	DETR 2022	225.000 €
	DETR 2023	198.000 €
	et du Conseil départemental	325.000 €
		<b>Soit 775.500 €</b>

Le reste à charge de la commune, soit 634.000 € (outre l'indexation liée à l'inflation) sera financé par un emprunt souscrit à un taux très intéressant (avant la hausse de ces derniers mois), étant rappelé que l'endettement de la commune est dans la moyenne plutôt basse et qu'il va se maintenir à ce niveau en raison de plusieurs prêts à échoir prochainement.

## Où en sommes-nous en cette fin d'année 2022 ?

L'équipe municipale a classé sans suite le premier appel d'offres car elle l'a jugé inacceptable du fait de certaines propositions exagérément élevées. Une nouvelle consultation va être lancée. Les architectes sont confiants quant aux résultats escomptés. S'il en allait autrement, les élus décideraient de la suite à donner, **étant précisé que tous sont attachés à ne pas engager la commune dans des dépenses inconsidérées !**

Vous pourrez consulter l'intégralité des échanges du conseil municipal du 22 novembre sur ce sujet dans le procès verbal qui sera disponible sur le site de la commune à partir du 13 décembre prochain.



# Focus sur les travaux réalisés en 2022

---

## **3ème TRANCHE ROUTE DE PÉRIGUEUX (Communauté de communes et Département)**

Ces travaux sont de la compétence de la communauté de communes qui en assure le financement et la conduite ; le département prend en charge la réhabilitation de la chaussée ; la commune, pour sa part, a préalablement financé l'essentiel des réseaux et de leur remise en état lorsque cela était nécessaire.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 321.180 € HT ; deux subventions ont été accordées : l'une du département de 50.000 €, l'autre de l'Etat de 69.428 €.

La route devrait être à nouveau ouverte à la circulation autour du 20 décembre, peut-être même avant.

Ainsi piétons et cyclistes bénéficieront d'un accès sécurisé depuis le rond-point sud jusqu'à l'entrée du bourg (jusqu'au centre-ville pour les piétons).

## **VOIRIE ET RÉSEAUX :**

- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à Pierre Levée.
- Amélioration partielle de l'éclairage du parking Henri IV.
- Renforcement de l'alimentation électrique de l'aire des camping-cars.
- Travaux voirie et eaux pluviales à St-Julien-de-Bourdeilles.
- Voirie à Brantôme, Cantillac, La Gonterie-Boulouneix.
- Installation ou remplacement de poteaux incendie (Valeuil, Eyvirat, Brantôme).

## **TENNIS COUVERT :**

Ce dossier, dont la structure et la couverture réalisée avec des panneaux photovoltaïques ont été prises en charge par la Société Amarenco, a été très compliqué à conduire et à coordonner. La commune n'avait en effet pas la maîtrise totale de l'opération. Des difficultés d'approvisionnement en matériaux et de recrutement par les entreprises d'ouvriers qualifiés ont entraîné des retards considérables.

La commune fait de son mieux pour activer les finitions, car le club attend avec impatience de pouvoir utiliser cette salle.

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX:**

Des menuiseries ont été changées (avec double vitrage) à Valeuil et Brantôme.

La salle des fêtes de Valeuil a bénéficié d'une mise aux normes électrique afin de permettre une utilisation en toute sécurité.

Les chambres de sûreté de la gendarmerie ont été réhabilitées afin de répondre aux exigences réglementaires.

La réhabilitation de la toiture de ce bâtiment se poursuit et devrait être achevée dès que l'entreprise aura reçu livraison du matériel manquant.

## **SALLE DES FÊTES DE SENCENAC-PUY DE FOURCHES :**

La mise aux normes complète de ce bâtiment nécessitait un agrandissement que le conseil municipal a voté. Le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction. Parallèlement, l'appel d'offres a été lancé et les réponses des entreprises devraient être étudiées prochainement.

## **GROUPE SCOLAIRE :**

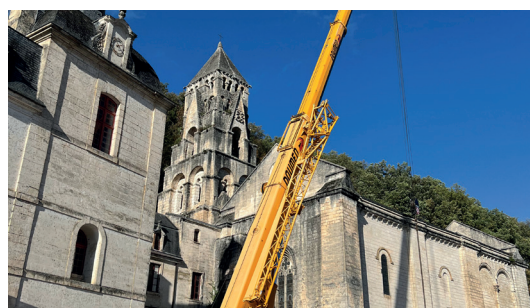
Une somme de 120.500 € a été consacrée à la rénovation de l'éclairage des salles, à l'équipement de la classe Ulis, à l'aménagement du parking jouxtant le restaurant scolaire et de celui destiné aux enseignants et au remplacement de matériel au restaurant scolaire.

La mise aux normes du restaurant de Sencenac-Puy de Fourches a été réalisée et complétée par l'équipement en nouveaux matériels.

---

## **CONCERNANT LE CLOCHER**

Nous aurons le plaisir d'entendre à nouveau sonner les cloches de notre emblématique clocher, notamment pour Noël. Les visites, quant à elles, pourront reprendre dès le début des vacances, le 17 décembre.



# Le mot des maires délégués

## EYVIRAT : FÊTE DE LA ROSIÈRE

Après deux longues années d'attente, nous avons enfin pu de nouveau célébrer notre traditionnelle fête de la Rosière (la 129ème). Chloé LANDREIN-PIFFETEAU a gentiment accepté cette nomination et nous l'avons couronnée dimanche 14 août, accompagnée de ses demoiselles d'honneur, Margaux DEBET et Roxane BABIARSKI.

Je remercie toutes les personnes présentes, qui se sont déplacées pour cet événement cher à notre commune historique, ainsi que le Comité des fêtes pour l'organisation de cette journée. Nous avons également pu profiter de l'animation proposée par le groupe musical Paris-Londres et notre sympathique Maurice.

Après le repas convivial et bon enfant, la soirée aurait dû se terminer par notre habituel feu d'artifice, mais il a été annulé par arrêté préfectoral, pour cause de sécheresse.

Souhaitons faire encore mieux l'année prochaine... si le temps le permet.

Guy-José LAGARDE



## À LA DÉCOUVERTE DE L'EAU - ENTRE HISTOIRE ET LÉGENDES DE CANTILLAC

À l'initiative de L'Association Cantill'Active et des élus de la commune historique de Cantillac, trois journées ont pu apporter joie, détente et découverte à environ 160 participants, sur les 3 rencontres, grâce aux soutiens logistique et financier du Ruban Vert, de la Communauté de Communes Dronne et Belle et de la commune de Brantôme en Périgord.

Ces trois journées ont porté sur :

- La découverte de la Fontaine du Puy avec les histoires des « anciens », une animation ludique pour les enfants autour des fontaines et des animaux de nos forêts par le Président de Chasse ainsi que l'intervention d'un sourcier.
- Le « land art », atelier de création à partir d'éléments trouvés dans la nature.
- Le nettoyage et débroussaillage de la fontaine de Puyfauchard par une équipe d'habitants et de chasseurs volontaires.
- Une balade contée du centre bourg à la Fontaine du Puy, participation de l'atelier dessin de la Médiathèque de Champagnac de Belair.

Dominique FUHRY





## INAUGURATION DES VIGNETTES SONORES SUR LE SENTIER PÉDAGOGIQUE DES MEULIÈRES SITE DES BRAGEAUX À SAINT CRÉPIN DE RICHEMONT

Le 5 octobre 2022 a été inaugurée la balade sonore réalisée par les élèves de 6ème C du collège Aliénor d'Aquitaine de Brantôme et leur professeure de musique Laurence Poireau ainsi que deux enseignants en musique du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

C'est dans le cadre du projet porté par le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (COTEAC) que ces étiquettes sonores ont été réalisées. Elles ont été collées sur les douze panneaux du sentier et peuvent être écoutées par tous les visiteurs en scannant le QR Code.



Ce projet a pu voir le jour grâce au partenariat entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, représenté par son Président Paul Maso et sa directrice Blandine Courel, la Communauté de Communes Dronne et Belle représentée par Jean-Paul Couvy et Camille Fauré, chargée de la mission culture ainsi que Christian Magne directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) qui a accompagné les élèves tout au long de ce parcours pédagogique.

Monique Ratinaud, maire de Brantôme en Périgord, Régine Anglard, vice-présidente du Département, Maurice Cestac, créateur du sentier pédagogique, membre de la Société Historique et Archéologique du Périgord (SHAP) et membre créateur de l'Association des Meulière de Saint Crépin de Richemont ainsi que Geneviève de Traversay et Christian Scipion membres de l'association étaient aussi présents à cette inauguration.

À noter que, fin juin, environ 30 panneaux ont été posés sur le parcours pédagogique du sentier des meulière. Il s'agit de bandes dessinées réalisées par les élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire de Champagnac de Bélair, accompagnés par le dessinateur de BD d'Angoulême, M. Gazau. Ces bandes dessinées expliquent, avec tout l'imaginaire des enfants, le travail de la meule. Aussi ne soyons pas étonnés de voir dans leur histoire des dragons et des géants de pierre chargés de protéger le site ainsi que les personnes qui ont travaillé pour la réalisation des meules indispensables au meunier pour qu'il fasse la farine.

Christian SCIPION

### POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE NOUVELLE

De nombreuses concessions de tombes ne sont plus entretenues ou sont très dégradées, ce qui attire de sévères critiques de la part de nos concitoyens. Or, légalement, une commune n'est pas autorisée à les entretenir. Aussi, pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence des cimetières, la commune a engagé une procédure visant à reprendre ces concessions conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du code général des collectivités.

Une telle procédure vise à constater de façon publique et incontestable par deux procès-verbaux espacés d'une période de 3 ans que les emplacements dégradés sont bel et bien dégradés et ont cessé d'être entretenus. Au terme de cette période, la commune pourra alors reprendre les espaces.

Durant tout le déroulement de la procédure, des panneaux ont été apposés dans les cimetières (sauf à BRANTÔME où l'opération a pris du retard) afin de permettre à tout ayant droit éventuel d'être informé. Après l'avoir signalé à la mairie, chaque famille peut intervenir pour remettre la sépulture en bon état d'entretien et/ou de solidité afin de stopper la procédure, sans aucune formalité.

Plutôt que de retirer les panneaux comme cela a été fait dans certaines communes historiques, ce qui contraint les agents à recommencer l'opération, il est beaucoup plus simple pour les familles de s'adresser à la mairie en cas de contestation.

#### Pourquoi une telle opération ?

Le maire est chargé d'assurer la sécurité dans les cimetières et de veiller à l'absence de monuments funéraires menaçant ruines ; il doit également veiller à disposer au sein de la commune d'un nombre suffisant de concessions pour pouvoir répondre aux besoins de la population.

**RAPPEL : Si l'entretien du terrain communal incombe bien à la commune, celui d'un emplacement concédé doit être assuré exclusivement par le concessionnaire ou ses ayants droit.**



## Randonnée Octobre Rose

Je tiens à remercier M. Jean-François DAVID pour nous avoir accueillis sur la commune historique de **Saint-Julien de Bourdeilles**, et pour sa très grande implication dans l'organisation de cette journée. Merci à Florence et Pascal, les propriétaires de L'Hermitage, qui nous ont permis de faire le départ et l'arrivée dans leur propriété.

Merci à tous les participants, 101 personnes venues pour un agréable parcours, un apéritif très convivial à l'arrivée, sans oublier une belle somme récoltée pour la Ligue Contre le Cancer de Périgueux.



Chantal MARCHADIER

## Cérémonie du 11 Novembre

Une vingtaine d'élèves de CM1 et CM2 de l'école de Brantôme ont été associés à la cérémonie orchestrée par l'association des Anciens Combattants et le conseil municipal samedi 11 novembre 2022 au jardin des moines.

Cette cérémonie organisée en hommage aux combattants et aux victimes de guerre s'est déroulée en présence de Madame le Maire, du conseiller départemental Monsieur Chabreyrou, et de nombreux Brantômains.

L'histoire de la Première Guerre mondiale est inscrite dans le programme scolaire de CM1 et CM2. Participer à l'anniversaire de l'armistice est ainsi une manière concrète d'investir cet épisode de l'histoire de France.

Les enfants ont lus des lettres de poilus, puis les noms des soldats et citoyens brantomais morts pour la France inscrits sur le monument du grand jardin.

En fin de cérémonie, ils ont entonné *La Marseillaise* apprise avec leurs enseignantes, Mmes Chabrol et Lagarde, présentes également pour l'occasion.



Mme BROUTIN BERNEGOUE, Directrice de l'école

## Adressage

Cette opération, OBLIGATOIRE et attendue par de nombreux habitants en raison des difficultés rencontrées par les livreurs, a été longue et sa mise en place complexe à l'échelle de la grande commune. Les points GPS qui déterminent l'implantation des panneaux et plaques de rue ne nous paraissent pas toujours cohérents avec la réalité du terrain ! Des anomalies ont déjà été relevées et seront rectifiées dès que possible.

**Toutes les personnes qui ont constaté des incohérences ou qui ne disposent pas de numéro sont invitées à en faire part aux maires délégués ou à la mairie de Brantôme en Périgord.**

Des numéros n'ont pas encore été retirés par ceux à qui ils sont destinés et qui ont reçu le courrier les invitant à le faire. Ils sont disponibles à la mairie de Brantôme en Périgord.

**Nous invitons les personnes qui ont déjà présenté leurs remarques à faire preuve de patience en raison du délai nécessaire pour obtenir les numéros manquants et procéder aux rectifications de plaques de rue.** En effet, il n'est pas possible de procéder au cas par cas.

## Stationnement TARIFS 2023

Stationnement payant (parkings horodateurs) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Première 1/2 heure	Gratuite
Gratuit de 12h à 14h	
1 heure	2€
2 heures	3€
3 heures	5€
4 heures	9€
5 heures	13€
6 heures	16€
7 heures	20€
8 heures	25€
Forfait post-stationnement	25€
Dimanches et jours fériés	Gratuit

Forfait annuel : **280€**

Forfait hivernal (1/10 au 28/02) : **117€**

\* Le conseil municipal en séance du 22 novembre 2022 a modifié les tarifs du stationnement payant applicables à compter du 1er janvier 2023 et introduit une plage horaire de 2 h 30 de gratuité

# Cadre de vie et incivilités

## **ATTENTION !!! ARRÊT DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE À PORTE DANS LE CENTRE VILLE DE BRANTÔME À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER**

**Sur décision du Syndicat (LE SMCTOM) aucun container, aucun sac ne devra être laissé ou déposé sur les places, trottoirs, dans les rues et ruelles sous peine d'AMENDE.**

Chacun devra déposer ses déchets dans les containers (points d'apport volontaire) situés dans le périmètre réglementaire des 500 mètres situés route du Moulin du Couvent (parking des canoës), route de Bourdeilles, chemin du Vert Galant. Les personnes qui ont des difficultés à se déplacer sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Les professionnels sont aussi concernés par cette décision du syndicat. Nous réfléchissons à des solutions surtout pour la période estivale... mais elles ne sont pas évidentes compte tenu de la configuration de l'îlot et de ses contraintes.

Une réunion va prochainement être organisée avec les professionnels à ce sujet.

## **LE NON-RESPECT DE LA SIGNALISATION**

Si la commune ferme une rue ou limite l'accès à certaines places ou autres endroits, c'est pour une raison simple : assurer au mieux la sécurité de tous, y compris celle des agents dans l'exécution de leurs missions. Pourtant, nombreux sont ceux qui n'hésitent pas à enlever les barrières et autres panneaux interdisant des entrées ou accès. Certains vont jusqu'à insulter les ouvriers qui travaillent ! (chantier de la route de Périgueux)

Ces mêmes personnes n'hésiteraient pas à engager la responsabilité de la commune en cas d'accident si de telles mesures n'étaient pas prises.

De façon générale le respect des autres et du bien commun sont des éléments fondamentaux pour que la vie en société soit harmonieuse et de cela nous sommes tous, individuellement, responsables.

## **DÉJECTIONS CANINES**

Il appartient à chacun de ramasser les déjections de leurs compagnons à quatre pattes... Ne pas le faire peut donner lieu à une amende.

## **LES INCIVILITÉS... ENCORE**

Nous avons déjà eu l'occasion de déplorer le comportement de certains de nos concitoyens (et pas seulement les plus jeunes !) qui n'ont aucun respect pour le bien commun, ce qui représente un coût important pour la collectivité.

En 2022 encore, à plusieurs reprises, des véhicules ont endommagé les balustres longeant la Dronne face à l'église. Sur le parvis, sans doute à l'occasion d'une manifestation, un support central a été heurté. Au moindre heurt, c'est toute une longueur de la balustrade qui se trouve déstabilisée, ce qui engendre des problèmes de sécurité.

Bien sûr les auteurs « oublient » de venir faire une déclaration à la mairie !!! À ce jour, le coût des réparations consécutives des dégradations commises par des auteurs non identifiés est de l'ordre de 23.000 € pour l'année 2022. À ce titre les deux caméras installées au printemps rue Puyjoli, à hauteur de la borne, ont permis d'identifier à plusieurs reprises les auteurs de dommages survenus dans le périmètre tant sur les équipements publics que sur les biens privés.

Plots en pierre du pont : ils sont régulièrement endommagés mais ni les automobilistes ni les livreurs responsables ne pensent à faire un constat... Nous nous sommes rapprochés de l'architecte des bâtiments de France pour essayer de trouver une autre solution pour protéger les piétons, solution qui doit demeurer esthétique.

# Vers l'avenir..

## SIGNATURE ORT - PETITES VILLES DE DEMAIN

Le mardi 18 octobre 2022, l'Etat, le Département de la Dordogne, la Communauté de communes Dronne et Belle et les communes de Brantôme-en-Périgord, Bourdeilles, Champagnac-de-Belair et Mareuil-en-Périgord ont co-signé la convention cadre du programme Petites villes de demain.

Ce programme gouvernemental, lancé en octobre 2020, vise à renforcer les moyens des élus des communes de moins de 20 000 habitants pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire jusqu'en 2026, dans le cadre de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

Les orientations de la convention sont les suivantes :

- 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive et de qualité de l'habitat en centre-bourg
- 2 – Renforcer l'activité économique et conforter les commerces
- 3 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- 4 - Conforter la présence des équipements et services publics
- 5 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

## OUVERTURE DE LA MICROFOLIE

Ce dispositif, obtenu dans le cadre de « Petites villes de demain », sera installé en janvier dans les locaux actuels de l'office de tourisme avec lequel il devra cohabiter jusqu'au départ de la mairie de l'abbaye.

Il permettra aux ruraux que nous sommes (petits et grands) d'avoir accès aux grandes œuvres des musées nationaux et même internationaux, à des concerts, à des programmes scientifiques et ce gratuitement.

Les enseignants ont déjà manifesté leur intérêt pour bâtir leur projet d'école.

Des agents de la communauté de communes ont suivi une formation à la Villette pour utiliser au mieux toutes les opportunités de la « Microfolie » et les faire partager aux enfants mais aussi à tous les habitants à qui des soirées de sensibilisation seront proposées. Les dates seront communiquées ultérieurement.



## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public est une compétence assurée par le Syndicat d'Énergie du Département (SDE24). **Toute modification sur l'installation doit être validée et effectuée par ses services.** La commune participe, bien sûr, à toutes les démarches visant à économiser l'énergie et à réduire sa consommation électrique dont l'éclairage public constitue une partie importante. Un diagnostic complet de ces installations réalisé sur l'ensemble de la commune nouvelle a mis en évidence une vétusté importante de l'ordre de 33 %. Le SDE a établi une stratégie pour accompagner les communes dans la modernisation de leur parc en leur proposant la signature d'une convention à cet effet, convention que le conseil municipal a décidé de signer à l'unanimité.

- La convention prévoit la suppression de certains points lumineux non pertinents.
- Les horaires de coupure nocturne ou d'abaissement de puissance pour les sources LED en fonction des lieux.
- La modernisation du parc : une partie des candélabres, lanternes... sont à remplacer par des supports beaucoup moins énergivores.
- Un ajustement des puissances.

La réalisation de ces opérations se déroulera sur 4 ans pour un total restant à la charge de la commune de 209.246 €, montant sur lequel une subvention de l'État a été obtenue à hauteur de 20 %. Toutes les communes historiques travaillent actuellement à revoir les durées d'éclairage et à adapter leur intensité aux besoins de sécurité. Malheureusement, le SDE est saturé de demandes et il est à craindre que ces modifications ne puissent être prises en compte pour cet hiver.

Malgré tout, les illuminations de fin d'année qui consomment très peu d'électricité seront installées comme à l'accoutumée afin de préserver la magie des fêtes de fin d'année.



## INAUGURATION DU CITY STADE

Le 21 octobre dernier, le city stade initié par le conseil municipal junior 2020-2021 a enfin pu être inauguré, en même temps que l'espace enfance-jeunesse « La Passerelle » (financé par la Communauté de communes), en présence de Mme le Maire, M. Bressolles, sous-préfet, M. Couvy, président de la communauté de communes, les conseillers départementaux, Mme Célièrier et M. Chabreyrou, sans oublier évidemment quelques-uns des jeunes à l'initiative du projet.



# Vie associative

## LE RUBAN VERT, SES ACTIVITÉS ET SES BÉNÉVOLES

### Le Ruban Vert

L'espace socioculturel le Ruban Vert est une association dont le but premier est de créer du lien entre les gens et d'animer la vie locale. Il accompagne les habitants dans la création de nombreuses activités ponctuelles, ateliers hebdomadaires, sorties et projets tout au long de l'année.

Comme, par exemple en 2022 : un séjour pour plusieurs familles en Auvergne et un séjour pour séniors en Haute-Corrèze, des ateliers d'éveil musical et d'éveil corporel pour les tout-petits, des ateliers cuisine tous les mois, des sorties à la mer, en forêt, des visites de châteaux et d'artisans, des ateliers informatiques ou un accompagnement à la scolarité destiné aux collégiens. Le Ruban Vert a également coordonné l'organisation de la journée des associations et participé à l'organisation du marché de Noël.

### Et ses bénévoles

Toutes ces actions sont imaginées et animées à la fois par les salariés et les bénévoles qui s'investissent dans l'association. Le Ruban Vert tient à remercier chaleureusement ces bénévoles qui :

- Sont présents sur les marchés, pour vendre nos créations ou nous faire connaître, comme Christiane, Renée, Corinne et Célia ;
- S'investissent sur de grands événements, comme Emmanuelle qui a endossé le costume de Pétassoune durant Carnaval ;
- Cuisinent et préparent des crêpes, des gâteaux et des apéros dinatoires pour nos différents événements comme Mauricette, Geneviève, Régine et Nadine ;
- Accompagnent les enfants dans leur scolarité deux fois par semaine, comme Bernard et Corinne ;
- Animent des ateliers hebdomadaires ou ponctuels, comme Edith qui propose du yoga le mardi soir ;
- Donnent du matériel ou des invendus, comme Catherine qui nous a offert plus de 50 melons cet été ;
- Partagent leurs connaissances et savoir-faire, comme Éric qui a aidé à fabriquer un vélo-smoothie ou Jip qui a filmé le Carnaval ;
- Sont administrateurs et qui permettent à l'association d'exister, comme Annie et Monique.

En plus de l'espace socioculturel et de la communauté locale, ces actions apportent beaucoup aux bénévoles eux-mêmes. Ils se sentent utiles, actifs et rencontrent de nombreuses personnes avec qui ils apprennent de nouvelles choses, partagent leurs savoir-faire et s'ouvrent à de nouvelles expériences enrichissantes.

Tous les habitants peuvent être bénévoles au Ruban Vert, quel que soit leur âge, leurs connaissances, leurs disponibilités. Si vous souhaitez vous investir ou tout simplement en savoir plus sur les actions et activités que nous proposons et soutenons, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05.53.35.19.81, par mail à [accueil.brantome@lerubanvert.org](mailto:accueil.brantome@lerubanvert.org) ou nous rendre visite au 5 place de la Jeunesse (derrière le collège), sur notre page Facebook Espace Socioculturel Le Ruban Vert et sur notre site internet :

[lerubanvert.centres-sociaux.fr](http://lerubanvert.centres-sociaux.fr) .



*Les super bénévoles du Ruban Vert, héroïnes du quotidien (ici à la journée des associations)*

## ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE BRANTÔME

L'APB remercie chaleureusement les spectateurs venus faire salle comble pour la soirée cabaret des *Crazy Ladies* et leur revue *VOYAGES*.

De plus, la nouvelle équipe a le plaisir de vous dévoiler leur nouveau logo que vous verrez partout pour mieux les identifier. Merci à Antoine et Ronald pour cette collaboration bénévole !



## DE NOUVEAUX PROJETS POUR L'ÉCOLE DE DANSE

Après une année bien remplie qui s'est conclue par un gala de fin d'année autour d'une exposition de tableaux et reproduction photos réalisée avec tous les élèves, Step dance entame une nouvelle saison avec de nouveaux projets.

Le nombre d'adhérents en hausse de 15% permet d'envisager cette année de manière plus sereine. Marie et Tatiana proposent toujours des cours de danse à partir de 4 ans, en jazz/contemporain le samedi et néoclassique à partir de 6 ans le mercredi après-midi. Deux cours de street dance se sont aussi bien remplis cette année : les enfants le samedi à 13h30 et les ados/adultes le vendredi à 18h.

Le cours de Yoga adultes le lundi soir à 20h30 avec Tatiana a encore fait plus d'adeptes. Côté projets, hormis les participations habituelles sur des événements tel que le Téléthon par exemple, un partenariat est envisagé avec l'école de musique de Brantôme pour proposer des ateliers en commun, une restitution pour la fête de la musique et pour le gala de fin d'année. Des sorties spectacles sont aussi prévues pour découvrir le travail de différents chorégraphes. Les élèves de street dance ont déjà pu participer à un stage de Breakdance organisé par le Comité régional de danse de Nouvelle-Aquitaine le 22 octobre à Périgueux, avec Bboy Daewon champion du monde de la discipline avec un de ses groupes !

Il est possible de s'inscrire en cours d'année avec un tarif adapté.

Pour toutes demandes d'informations :

Delphine Coudert, présidente 06.81.25.95.77 - [stepdance.brantome@gmail.com](mailto:stepdance.brantome@gmail.com)

Page Facebook Step Dance Brantome



## L'AÏKIBUDO SELF-DÉFENSE UNE PRATIQUE UTILE AU QUOTIDIEN

Apprendre des gestes simples et efficaces pour se protéger et réagir en cas d'agressions, c'est possible avec l'Aïkibudo self-défense. Une section existe à Brantôme en Périgord. L'Aïkibudo self-défense est un art martial qui peut être bien utile dans la vie de tous les jours lors d'une agression. La pratique et l'entraînement développe une éducation mentale et une maîtrise de geste qui pourront être restitués afin de se protéger. Le travail est basé sur un apprentissage de gestes simples, incluant des ripostes par des frappes ou des contraintes articulaires pour préserver l'intégrité physique. Les principes et techniques sont assimilables rapidement et l'entraînement génère des automatismes qui en permettent la restitution. L'entraînement procure un bon développement psychomoteur et permet d'installer la confiance en soi. Cette discipline s'adresse à toutes personnes femmes, hommes, adolescent(e)s désirant pratiquer des techniques de défense ou tout simplement une activité afin de trouver une bonne condition physique.



L'entraînement procure un bon développement psychomoteur et permet d'installer la confiance en soi. Cette discipline s'adresse à toutes personnes femmes, hommes, adolescent(e)s désirant pratiquer des techniques de défense ou tout simplement une activité afin de trouver une bonne condition physique.

Les cours sont dispensés au gymnase du collège de Brantôme en Périgord.

Mardi : 19h30-21h30 (adultes, enfants +12 ans)

Jeudi : 19h30-21h30 (adultes, enfants +12 ans)

Samedi : 10h00-11h30 (enfants 8 à 12 ans)

Site internet : [www.judo-aikibudo-brantomais.sitew.com](http://www.judo-aikibudo-brantomais.sitew.com)

Facebook : JAB section Aïkibudo.

Contact : 06.30.48.46.30



## COMITÉ DES FÊTES DE VALEUIL

Cette année, le Comité des fêtes a pu reprendre ses activités, notamment :

- Une sortie au **Casino Barrière à BORDEAUX** le 2 octobre, pour l'élection de Miss AQUITAINE, où Miss PÉRIGORD, Ève ALEXELINE a terminé avec la belle écharpe de 4ème Dauphine,
- Un **concours de pétanque** le 24 septembre.
- Un **loto** le 20 novembre qui a remporté un franc succès.
- Une **après-midi récréative** gratuite, le 4 décembre. De nombreux joueurs ont pu passer un moment convivial autour de jeux de sociétés et/ou de cartes.

Toutes ses activités ne pourraient être réussies sans l'aide précieuse des membres du bureau, des bénévoles, de la municipalité de Brantôme en Périgord et des donateurs.

**Nous remercions chaleureusement** les commerçants de Lisle, Bourdeilles et Brantôme en Périgord qui ont répondu favorablement à nos sollicitations. Le programme 2023 est en cours d'élaboration mais d'ores et déjà, sachez qu'une soirée « **spécial choucroute** » est prévue en mars 2023.

Les membres du Comité des Fêtes de VALEUIL se joignent à moi pour vous souhaiter d'**excellentes fêtes de fin d'année, et vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2023.**

Serge DUCARUGE, Président

## SAUVEGARDE DU CLUB DE TENNIS DE TABLE

L'association Tennis de Table Périgord Vert (entente Brantôme-en-Périgord et Champagnac-de-Belair) a mis son activité entre parenthèses. En effet, suite au départ de nombreux licenciés pour diverses raisons, et à celui de son président pour raison professionnelle, le club de tennis de table a vu ses derniers licenciés partir pour d'autres clubs périgourdiens afin de pouvoir continuer à pratiquer en compétition.

Parmi eux, les derniers dirigeants souhaiteraient voir l'aventure de cette association, créée à Brantôme au milieu des années 70 perdurer.

À ce jour, celle-ci dispose de tout le matériel nécessaire à son activité, à savoir une dizaine de tables, marqueurs, séparations et autres, ainsi que d'un créneau réservé au gymnase de Brantôme les vendredis soirs. Seuls manquent de nouveaux dirigeants et joueurs !

Un petit groupe de personnes pourrait suffire à relancer l'activité - nous avons déjà connu ce genre de situation - peu importe s'il ne s'agit que de pratiquants "loisirs", bien au contraire. Nous sommes tout à fait volontaires pour accompagner les personnes éventuellement intéressées à prendre notre suite, pour tout ce qui concerne les démarches administratives, le fonctionnement du club voire d'une association en général, voire les relations avec les instances territoriales en cas de reprise de la compétition.

Espérant trouver écho à cet appel, nous vous prions de trouver ci-dessous les coordonnées de notre président qui pourra apporter tout renseignement complémentaire.

Nicolas BITAUD

06 70 82 10 31 - [oncletobi@aol.com](mailto:oncletobi@aol.com)

## ENTENTE PÉTANQUE BRANTÔME CHAMPAGNAC

L'Entente Pétanque-Brantôme Champagnac termine la saison 2022 en apothéose et jouera en 3e division Nationale en 2023 ! Le week-end dernier avait lieu à Brive les phases finales du Championnat Régional des Clubs Nouvelle Aquitaine. Invaincus lors des phases de Poule (6 victoires -1 nul), notre équipe fanion visait, sans le dire, une des 3 places qualificatives après avoir fini 4e en 2021. Victorieux d'Ussel 20/4 en quart puis de Chassors 22/8 en ½ finale, il nous rester à affronter Pau en finale pour le titre. Après une finale haletante et de très haut niveau, c'est sur une victoire 13/12 au bout du suspens lors de la dernière triplette que notre Club est devenu CHAMPION DE LIGUE NOUVELLE AQUITAINE 2022. Ce résultat exceptionnel vient ponctuer une saison 2022 dont on se souviendra ! Saluons également :

L'équipe Senior 2 finaliste en D1 départemental.

L'équipe Senior 3 accède aux phases finales en D2 et valide son accès en D1 également pour une 2ème montée consécutive.

L'équipe féminine ¼ finaliste départemental après avoir passé brillamment les phases de poule. L'équipe De Jeu Provençal Vice-Championne Départemental !

Bravo à toutes et tous.

Laurent CHARLES, président du club





## BRANTÔME KARATEDO CLUB (BKC)

Le BRANTOME KARATEDO CLUB (BKC) créé depuis plus de 30 ans continue son développement un temps freiné par l'irruption dans notre vie quotidienne du Covid-19. Aujourd'hui les effectifs des cours enfants et aussi adultes sont en constante évolution. Cette évolution, nous la devons à l'équipe qui gère le club et qui vient d'être confirmée lors de la dernière assemblée générale. Ghislaine YONIS (Ceinture Noire 1er Dan) reste notre Présidente et Saeid MALEKI notre professeur (Ceinture Noire 4ème Dan et Diplôme d'Instructeur Fédéral). Le BKC a participé cette année encore à la Fête des Associations de BRANTÔME où de nombreux contacts ont été pris dont beaucoup se sont traduits par de nouvelles inscriptions. Il est vrai que notre discipline attire beaucoup.



C'est en effet une activité sportive complète mais l'intérêt du karaté ne se limite pas à ce seul aspect. L'aspect mental a également une importance fondamentale. De plus, cet Art Martial suppose d'adhérer aux valeurs qu'il véhicule et qui sont incontournables dans un dojo. Pour s'en rendre compte, quels que soient votre âge ou votre condition physique rien de mieux que de venir nous rendre visite au Gymnase du collège de BRANTÔME. La salle d'entraînement (le dojo) se situe à l'étage sur la mezzanine.

**Les cours ENFANTS jusqu'à 14 ans ont lieu les mardis et jeudis de 18 à 19 heures.**

**Les cours ADULTES et ADOS de plus de 14 ans ont lieu les mêmes jours à partir de 19 heures.**

N'hésitez pas à nous interroger sur les conditions d'inscription sachant que nous vous accueillerons à titre gratuit pour vos trois premières séances d'entraînement, ceci afin de vous rendre compte de la qualité de l'enseignement et de l'ambiance cordiale qui unit tous nos licenciés.

**Le BRANTOME KARATEDO CLUB est affilié à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES depuis sa création.**

Vous pouvez nous retrouver sur notre page FACEBOOK en tapant BRANTÔME KARATE dans votre navigateur et sur notre site web.

Renseignements : Ghislaine 06 73 61 48 28, Gilles 06 08 06 68 62, Saeid 06 88 83 37 63

---

## LION'S CLUB

Depuis quelques années, deux clubs LIONS « PÉRIGORD VERT et PÉRIGORD RENAISSANCE » œuvrent bénévolement sur la commune de Brantôme en Périgord. Le LIONS CLUB INTERNATIONAL a 105 ans et compte 45 000 clubs dans le monde dont 1320 clubs en France. La devise du LIONS est « We Serve » (Servir). Les deux clubs précédemment mentionnés se composent d'une quarantaine de membres, tous bénévoles. Tout au long de l'année, nous récoltons des fonds de diverses façons (soirées, lotos, ventes de fleurs, etc.). Ces fonds sont intégralement reversés pour financer divers projets.

Projets pour cette année sur Brantôme en Périgord :

- Lutte contre la maladie d'Alzheimer pour aider une famille > 600 €.
- Permettre à des enfants issus de milieux défavorisés de partir en vacances à la mer > 1000 €.
- Manifestation et spectacle au profit de l'amicale des sapeurs-pompiers de Brantôme en Périgord le samedi 15 avril 2023.
- Randonnée gourmande et culturelle le samedi 10 juin 2023.

D'autres projets sont encore à l'étude.

Projets déjà réalisés à Brantôme ou sur les communes du territoire :

- Deux VICTORS (bibliothèques sonores) et les abonnements pour les personnes malvoyantes > 800 €.
- 8 tablettes numériques offertes pendant le COVID aux EPHADS de Brantôme, Champagnac et Mareuil pour une valeur de 3000 €.
- Vente de kalanchoés réalisée le 4 novembre dernier au profit de la lutte contre le cancer, pour des enfants hospitalisés à Périgueux > 600 € récoltés qui iront directement au service concerné.

Nous tenons à remercier l'ensemble des Brantômains et Brantômaises en Périgord pour leur soutien, le chaleureux accueil qui nous a été réservé et pour les donc reçus.

Merci également à la commune de Brantôme en Périgord pour son aide lors de nos prochaines manifestations. Pour tout autre renseignement ou engagement, n'hésitez pas à nous contacter au :

06-79-01-04-85 / 06-87-30-61-89

LIONS CLUBS « PÉRIGORD VERT et PÉRIGORD RENAISSANCE »

## DATES DES PROCHAINES CÉRÉMONIES DU SOUVENIR

### Dimanche 26 mars :

- 9h45 : Cérémonie à St-Crépin de Richemont, stèle Roby.
- 10h30 : Cérémonie pour les fusillés de Cantillac (début à Puy Fauchard puis le Bouchet et Cantillac), suivie d'un vin d'honneur.
- 14h : Dépôt de gerbes devant les stèles, plaques et tombes à Brantôme.
- 15h : Cérémonie au Monument des Fusillés de Basse Courrière, suivie d'un vin d'honneur.

### Lundi 8 mai :

- 9h30 : Commémoration de l'armistice à St-Julien et à St-Crépin.
- 10h30 : Messe en l'église Saint-Pierre de Brantôme.
- 11h30 : Commémoration devant le monument aux Morts.

### Samedi 13 mai :

Congrès départemental à Périgueux (9h).

### Dimanche 18 juin à 18h :

Regroupement de deux cérémonies - l'hommage aux « Morts pour la France en Indochine » et lecture de l'Appel du 18 juin du Général de Gaulle. Rassemblement sur le parvis de l'abbaye.


L'Union des amis du patrimoine  
vous invite

## CONFÉRENCE AVEC PROJECTION

Animée par Mr Jean Jacques Gillot,  
Mr Francis- André Boddart  
et Mr Guy-Francis Lachapelle

**Thème : prisonniers de  
guerre périgourdins  
pendant la deuxième  
guerre mondiale**

Le vendredi 16  
décembre 2022  
à 18h  
Espace mémoire  
1er étage  
Abbaye Brantôme



conférence Gratuite

# L'espace des élu(e)s minoritaires

Depuis maintenant 8 ans, nous, élu(e)s minoritaires de Brantôme en Périgord avons toujours participé de façon constructive à la gestion de notre commune. Nous ne nous sommes jamais comporté(e)s comme des élu(e)s d'une opposition systématique, nous avons voté les budgets avec le groupe majoritaire et avons soutenu les projets qui nous semblaient positifs pour la commune et ses habitants. Nous restons dans cette esprit de collaboration constructive au sein du conseil municipal mais les derniers évènements qui se sont déroulés dans notre commune nous ont bien ramené(e)s à notre statut d'élu(e)s minoritaires. Nous avons pris conscience que nous étions parfois en difficulté pour exprimer publiquement des avis divergents de ceux portés par le groupe majoritaire au sein du conseil municipal.

Nous avons donc demandé à bénéficier d'un espace réservé à l'expression des élus minoritaires, droit que nous n'avions pas utilisé durant ces 8 dernières années. Bien entendu, nous ne comptons pas profiter de cet espace pour critiquer de façon systématique l'action du conseil municipal mais bien pour communiquer sur les sujets qui nous semblent importants (actualité locale ou autre).

Comme vous pouvez vous en douter, ce qui nous a amené(e)s à demander cet espace d'expression est principalement l'épisode concernant l'organisation d'une consultation citoyenne sur la construction d'une nouvelle mairie place du champ de foire. Nous nous sommes heurté(e)s à une opposition franche et systématique à la consultation citoyenne et n'avons pas eu la possibilité de communiquer auprès de l'ensemble de la population. Nous demandions un bulletin municipal présentant les deux projets (réhabilitation/construction neuve) et deux réunions publiques pour débattre avec la population avant de l'inviter à voter pour choisir son projet. Nous aurions pu vivre un beau moment de démocratie locale à Brantôme ! Malheureusement, il a été décidé que la population ne pouvait pas comprendre ce projet jugé « trop compliqué ».

Nous prenons acte de la décision du conseil municipal (avec 21 voix contre la consultation citoyenne), mais nous resterons vigilant(e)s à ce que les engagements réaffirmés par Mme le Maire lors du conseil municipal soient bien respectés.

Nous vous les rappelons : « un projet écologique avec des matériaux locaux, des techniques anciennes et respectueuses de l'environnement, des pierres, des enduits chaux et chanvre, du bois et des murs de paille. Le tout pour un budget de 1.410.000 €HT. Tous les arbres de la place du champ de foire seront replantés et nous ne perdrons que 10 places de parking. »

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année, qu'elles soient une parenthèse de bonheur et de partage dans cette période si difficile, en particulier pour les plus modestes d'entre nous.

# Informations pratiques

## Accueil dans les Mairies déléguées

EYVIRAT	JEUDI : 13h30 - 17h
CANTILLAC	LUNDI : 9h30 - 11h30
LA GONTERIE BOULOUNEIX	VENDREDI : 9h - 12h30 (tous les 15 jours)
SAINT CREPIN DE RICHEMONT	MERCREDI : 13h30 - 17h
SENCENAC - PUY DE FOURCHES	JEUDI : 13h45 - 17h
VALEUIL	LUNDI: 13h30 - 17h
SAINT JULIEN DE BOURDEILLES	SAMEDI: 11h-12h Accueil assuré par le maire délégué

## PERMANENCES DANS L'ABBAYE

### MAIRIE - Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi  
9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Fin de journée et samedi : sur RDV

Mme le Maire : tous les jours sur RDV

Adjoints : sur RDV

### Bibliothèque communautaire :

Mardi : 9h30 - 12h

Mercredi : 14h30 - 17h

Jeudi : 16h - 18h30

Vendredi : 9h - 12h

### FNATH et mutilés du travail :

2<sup>ème</sup> lundi du mois : 9h - 12h

## HORAIRES DÉCHETTERIE

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h45

Fermée les jours fériés

Tél : 05 53 35 01 12

Attention : Se présenter 15 min maximum  
avant la fermeture.

État civil (depuis juin 2022)

Naissances : 16 - Mariages : 17 - Décès : 83

Sur rendez-vous avec les maires délégués les autres jours. Tous les habitants peuvent également téléphoner ou se déplacer à la Mairie de Brantôme en Périgord tous les jours de la semaine aux horaires d'ouverture. Des mesures sanitaires sont évidemment mises en place pour garantir votre sécurité.



8 février, 19 avril, 12 juillet,  
13 septembre et 20 décembre  
2023

## HORAIRES FRANCE SERVICES

05.32.65.01.00

### ATTENTION :

ci-contre, les nouveaux créneaux d'ouverture de la Maison France Services. Merci de privilégier votre venue sur rendez-vous.

### Horaires d'ouverture :

- **Lundi** 9 h 00 à 12 h 30
- **Mardi** 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 17 h 00
- **Mercredi** 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 17 h 00
- **Jeudi** 9 h 00 à 12 h 30
- **Vendredi** 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 17 h 00



France Services  
Proche de vous au quotidien

**CINÉMA**  
PASSION  
**DÉCEMBRE**

ENTRÉE: 6  
TARIF RÉDUIT: 5  
-14 ANS: 4  
CARTES 5 PLACES: 20

## BRANTÔME

SALLE DU DOLMEN

**LE PHARAON,  
LE SAUVAGE  
ET LA PRINCESSE**

CINÉ-JUNIOR

MER 14/12

14h00

**VIVE LE VENT D'HIVER !**

CINÉ-JUNIOR

MER 14/12

15h30

**L'ÉCOLE EST À NOUS**

SÉANCE SPÉCIALE PROGRAMMÉE  
PAR LES JEUNES DU TERRITOIRE

MER 14/12

20h30

Mairie de Brantôme-en-Périgord - Boulevard Charlemagne 24310 Brantôme en Périgord

Tél : 05 53 05 70 21 / [mairie@brantomeenperigord.fr](mailto:mairie@brantomeenperigord.fr) / [www.brantomeenperigord.fr](http://www.brantomeenperigord.fr)

Directrice de publication : Monique RATINAUD / Conception - Rédaction : Malaurie DISTINGUIN et Mathieu PEYPELUT

Le bulletin est distribué par vos élus.